



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIS-ORANGIS

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 23 février, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de l'école Jacques Derrida, sous la présidence de :

Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 17 février 2017

(Exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Stéphane Raffalli, Françoise Surrault, Gilles Melin, Adolé Ankrah, Marcus M'boudou, Denis Cerisy, Véronique Gauthier¹, Birahima Traore, José Queiros, Catherine Boyer-Magnien, Touhami Mohamed, Monique Gendrier, Ange Balzano, Denise Poezevara, Michel Ligier, Serge Mercieca, Sylvie Deforges, Omar Abbazi², Annabelle Van Oppenraaij, Fanny Basseg³, Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk⁴, Yves Liebmann, Christian Mathieu, Laurent Stillen, Claude Stillen

Absents représentés: 7

Virginie Laborderie à F. Surrault, Claudine Cordes à Gilles Melin, Jean-Charles Rouche à Marcus M'boudou, Thierry Mandon à Stéphane Raffalli, Nesrin Sarigul à Denis Cerisy, Jean-Marc Bonvallet à Christian Mathieu, Nhu-Anh Desormeaux à Yves Liebmann

Excusée : 1

Maryse Casella,

Absente : 1

Patricia Delcroix

¹ Arrivée à 19h12 a été représentée par J. Queiros

² Arrivé à 20h30

³ Arrivée à 19h26, le pouvoir donné à A. Ankrah a été sans objet

⁴ Arrivé à 19h34, le pouvoir donné à B. Traoré a été sans objet

LE CONSEIL,

1. Délibération n°2017/041 : Vote du budget primitif 2017 - Ville

ADOPTE PAR 27 VOIX POUR
6 CONTRE
(J-M Bonvallet, Y. Liebmann,
N-A. Desormeaux, C. Mathieu,
L. Stillen, C. Stillen)

ADOPTE le Budget Primitif 2017 et ses annexes.

PRECISE que le budget a été voté par chapitre conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

2. Délibération n°2017/042 : Vote des taux de contributions directes

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR
2 ABSTENTIONS
(L. Stillen, C. Stillen)

DECIDE de fixer les taux des taxes directes de la manière suivante :

Taxe d'habitation :	18,33 %
Taxe foncier bâti :	22,74 %
Taxe foncier non bâti :	112,59 %

3. Délibération n°2017/043 : Imputation en investissement de biens meubles inférieur à 500 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

DECIDE d'adopter la liste figurant en annexe correspondant aux biens meubles ayant pour vocation à compléter le contenu des rubriques de la liste réglementaire permettant à l'ordonnateur d'inscrire s'il le souhaite en section d'investissement les biens meubles référencés.

4. Délibération n°2017/044 : Budget primitif 2017 – Ville vote des subventions

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'accorder conformément aux sommes inscrites au budget primitif 2017 de la ville, en section de fonctionnement, les subventions aux associations et organismes suivants :

PRECISE que le vote s'est effectué par fonction et sous fonction.

Les votes sont précisés ci-dessous :

• **Fonction 0 - Sous fonction 020 - article 6574 :** **60 000 euros**

• Association Culturelle du Personnel Communal (ACPC) : 60 000 euros

ADOPTE à l'unanimité

• **Fonction 0 - Sous fonction 025 - article 6574 :** **32 065 euros**

'Subventions associations locales' 31 765 euros

• AFNORA : 750 euros
• Amicale Philatélique : 600 euros

• Amicale Philatélique : projet	800 euros
• ARPA :	9 000 euros
• ARPA : projet	2 500 euros
• RRPC :	1 000 euros
• RRPC : projet	500 euros
• Association Rissoise d'Aquariophilie :	1 025 euros
• CEDER :	6 090 euros
• D.P.M. :	6 000 euros
• FNACA :	500 euros
• Harkis :	500 euros
• Rail 91 :	750 euros
• UNC/AFN/soldat de France :	500 euros
• Amicale des marins	150 euros
• Renaissance et Culture	500 euros
• Citoyens Agités :	600 euros

'Subventions diverses' : 300 euros

• UD CFDT 91 : 300 euros

**ADOPTE par 31 voix pour, excepté pour l'association UNC/AFNA/Soldats de France J-M BONVALLET, représenté, ne prenant pas part au vote pour cette association (30 voix pour)
2 abstentions (L. STILLEN, C. STILLEN)**

• **Fonction 2 - Sous fonction 20 - article 6574 :** 33 914 euros

'Subventions associations scolaires' 33 450 euros

• F.C.P.E. Lurçat :	600 euros
• Foyer socio-éducatif Lurçat :	800 euros
• Foyer socio-éducatif Camus :	750 euros
• Une chance pour réussir à l'école :	11 000 euros
• Association TEMPO	20 000 euros
• Lycée Louis Armand (Yerres) :	300 euros

Coopérative des écoles classes de découvertes : 464 euros

• Ordener Elémentaire :	96 euros
• Orangis Elémentaire :	48 euros
• Guerton Elémentaire :	80 euros
• Ferme du Temple Elémentaire :	80 euros
• Moulin à vent Elémentaire :	80 euros
• Derrida :	80 euros

ADOPTE à l'unanimité
O. ABBAZI et F. SURRAULT ne participent pas au débat et ne
prennent pas part au vote pour l'association une chance pour
réussir à l'école

• **Fonction 3 - Sous fonction 30 - article 6574 :** 22 730 euros

'Subventions associations locales' :

• Le coq à l'âne :	500 euros
• Solidarité Echanges Internationaux :	1 350 euros
• Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) : projet	20 000 euros
• Association Calliope Thalie et Compagnie :	280 euros
• Ethnies Cités :	600 euros

ADOPTE à l'unanimité

• **Fonction 3 - Sous fonction 33 - article 6574 :** **569 580 euros**

'Subventions action culturelle'

• Maison des Jeunes et de la Culture :	530 000 euros
• Maison des Jeunes et de la Culture : projet	30 000 euros
• Guides et scouts de France :	1 830 euros
• Comité Actions Loisirs CALC :	1 000 euros
• Brod'Rissoise :	250 euros
• Maskadom :	500 euros
• Planète Science : projet	6 000 euros

**ADOPTE par 31 voix pour,
2 abstentions (L. STILLEN, C. STILLEN)**

• **Fonction 3 - Sous fonction 311 - article 6574 :** **4 690 euros**

'Subventions associations locales'

• Union Musicale de Ris-Orangis :	3 000 euros
• Cousins et Voisins :	1 190 euros
• 1.2.3 Zumba :	500 euros

ADOPTE à l'unanimité

• **Fonction 3 - Sous fonction 312 - article 6574 :** **2 300 euros**

'Subventions associations locales'

• Ambiance Stimulation Artistique:	1 300 euros
• La Ruche de Ris :	1 000 euros

ADOPTE à l'unanimité

• **Fonction 3 - Sous fonction 324 - article 6574 :** **5 800 euros**

'Subventions associations locales'

• G.R.H.L. :	3 400 euros
• G.R.H.L. : projet	2 400 euros

ADOPTE à l'unanimité

• **Fonction 4 - Sous fonction 40 - article 6574 :** **474 700 euros**

'Subventions U.S.R.O.' **467 000 euros**

• U.S.R.O subvention exercice :	467 000 euros
---------------------------------	---------------

'Autres subventions sportives' **7 700 euros**

• Club bouliste du Plateau (CBPRO) :	1 500 euros
• Association Pêche et Pisciculture - AAPMMA :	1 000 euros

• Ecole de pêche 'Les pêcheurs en herbe'	500 euros
• UNSS CES A. Camus :	2 400 euros
• UNSS CES J Lurçat :	1 700 euros
• Rando-Ris :	600 euros

ADOPTE à l'unanimité

A.BALZANO ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote pour l'association USRO

- **Fonction 5 - Sous fonction 520 - article 657362 :** **607 790 euros**
- Subventions C.C.A.S. : **607 790 euros**

Ne prennent pas part au vote, en leur qualité de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S., S. RAFFALLI, A. ANKRAH, M. GENDRIER, M. M'BOUDOU, J. QUEIROS et M. CASELLA en raison de son absence

Ne prennent également pas part au vote C. CORDES, représentée, et D. POEZEVARA en leur qualité de membres du Conseil d'Administration de l'AMAD

**ADOPTE par 23 pour,
2 abstentions (L. STILLEN; C. STILLEN)**

- **Fonction 5 - Sous fonction 520 - article 6574 :** **41 780 euros**

'Subventions d'entraide' **12 000 euros**

- Secours Populaire Français : **7 000 euros**
- Aides et secours O Rissois : **5 000 euros**

Subventions d'intégration' **10 000 euros**

- Génération Femmes : **10 000 euros**

'Subventions vie des quartiers' **19 780 euros**

- AMVERO : **1 500 euros**
- AMVERO : projet **18 280 euros**

**ADOPTE par 31 voix pour, excepté pour l'association Génération Femmes, A.ANKRAH ne prenant pas part au vote pour cette association (30 voix pour)
2 abstentions (L. STILLEN, C. STILLEN)**

- **Fonction 5 - Sous fonction 521 - article 6574 :** **2 400 euros**

'Subventions associations d'entraide'

- Rencontres et amitiés des Handicapés : **2 150 euros**
- France Alzheimer : **250 euros**

ADOPTE à l'unanimité

M. GENDRIER ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote pour l'association Rencontres et amitiés des Handicapés

- **Fonction 6 - Sous fonction 61 - article 6574 :** **22 900 euros**

'Subventions associations d'entraide'

• A.G.C.R.P.A. :	20 000 euros
• A.V.T.R.O. :	1 300 euros
• C.I.A.R.E. :	1 000 euros
• Y.E.D – Yoga Energie Détente :	300 euros
• Y.E.D – Yoga Energie Détente : projet	300 euros

**ADOPTE par 31 voix pour,
2 abstentions (L. STILLEN, C. STILLEN)**

- **Fonction 8 - Sous fonction 823 - article 6574 :** 8 000 euros

'Cadre de vie et environnement'

- Association Jardins Familiaux : 8 000 euros

ADOPTE à l'unanimité
G. MELIN ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote
pour l'association Jardins Familiaux

- **Fonction 9 - Sous-fonction 94 - article 6574 :** 5 000 euros

'Aides au commerce et aux services marchands'

- Amicale des commerçants de Ris : 5 000 euros

ADOPTE à l'unanimité
C. MATHIEU ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote
pour l'Amicale des commerçants de Ris

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la remise des comptes de l'exercice précédent.

5. Délibération n°2017/045 : Information au Conseil municipal sur la politique en matière d'emprunts

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

PREND ACTE de la présentation dans le cadre du vote du budget primitif 2017 du rapport, annexé à la présente délibération, concernant la politique d'endettement de la Ville de Ris-Orangis.

6. Délibération n°2017/046 : Versement de subventions aux associations participant à l'encadrement des Nouvelles Activités Périscolaires

**ADOPTE PAR 31 VOIX POUR
2 CONTRE
(L. Stillen, C. Stillen)**

DECIDE d'accorder ces subventions aux associations suivantes :

Associations	
ACCES	17 400 €
APESE HAITI	900 €
ART ATTITUDE	11 600 €
AVSA	9 600 €
C.D.H.B.E.	5 500 €
LARUE ET CIE	1 700 €
CITY ART TODAY	5 200 €
COQ A L'ANE	1 000 €
FILIGRANE.EDI	3 100 €
LA RUCHE DE RIS	5 500 €
LE BAOBAB	4 100 €
LES BRETEURS D'ORANGIS	900 €
LES PHARAONS D'EVRY	2 400 €
MEDIACULT'	1 300 €
MJC	4 800 €
MV CIRQUE	11 700 €
PLANETE SCIENCES	4 800 €
PORT AUX CERISES	3 500 €
SUNWAY MUSIC	2 900 €
TEMPO & CO	4 100 €
USRO	6 300 €
V3M	3 300 €
WADO	8 700 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h55.

Stéphane RAFFALLI
Maire de Ris-Orangis,
Conseiller départemental de l'Essonne

